

Conditions générales de vente

Vente de billets et règlement d'accès

Billets standards – The Music Hall – Crans-Montana 2027

§ 1 Généralités

Les conditions générales de vente (CGV) de l'organisateur font partie intégrante du contrat conclu avec l'achat d'un billet.

§ 2 Validité

Ces CGV sont valables tant pour les personnes physiques que pour les personnes morales (entreprises). Toutes les commandes sont exclusivement effectuées sur la base de ces CGV. Toute dérogation à ces CGV n'est valable que sous forme écrite.

§ 3 Accès et présence sur le site

Le service de surveillance et de sécurité de l'organisateur effectue les contrôles nécessaires afin d'assurer la sécurité des spectateurs, des artistes et du personnel.

Les billets sont contrôlés à l'entrée de la salle de spectacle. Une pièce d'identité officielle peut être demandée au détenteur du billet.

Les objets suivants sont notamment interdits :

- les objets interdits par la législation suisse ;
- les armes et objets dangereux ;
- les objets pyrotechniques ;
- les boissons et denrées alimentaires apportées de l'extérieur ;
- les appareils d'enregistrement audio ou vidéo professionnels sans autorisation ;
- les objets susceptibles de perturber le déroulement du spectacle ou de mettre en danger le public.

Les animaux ne sont pas admis, à l'exception des chiens d'assistance.

Les retardataires pourront être admis uniquement à un moment jugé approprié par l'organisateur ou le personnel de salle.

L'accès au site sera refusé ou les personnes seront expulsées du site si elles :

- ne se conforment pas aux instructions du service de surveillance et de sécurité ou se montrent insolentes envers eux,
- portent des objets interdits et refusent de s'en débarrasser,
- sont sous l'influence de drogues ou excessivement alcoolisées,



- adoptent un comportement inapproprié, irrespectueux ou perturbateur.

§ 4 Instructions

Les instructions du personnel de sécurité, du personnel de salle et de l'organisateur doivent être respectées impérativement.

Tout non-respect pourra entraîner l'expulsion de la salle de spectacle sans indemnisation.

§ 5 Pouvoirs du service de surveillance et de sécurité

Les membres du service de surveillance et de sécurité sont autorisés à :

- fouiller les personnes souhaitant accéder au site de l'événement ou s'y trouvant,
- fouiller les contenants, sacs, etc., et éliminer les objets interdits,
- vérifier l'identité des personnes qui violent les CGV ou qui ne se conforment pas aux instructions du service de surveillance et de sécurité,
- interdire l'accès ou exclure du site de l'événement les personnes se refusant aux fouilles, vérifications et/ou qui ne suivent pas les directives du service de surveillance et de sécurité.

§ 6 Dommages/dégradations

Toute dégradation des installations, équipements techniques, sièges ou locaux est interdite.

Toute personne responsable de dommages pourra être tenue d'indemniser l'organisateur ou le propriétaire du local.

§ 7 Achat de billets

En achetant un billet, le visiteur accepte ces CGV. Les prix s'entendent TVA légale incluse.

L'achat de billets en vue de leur revente est strictement interdit.

Seuls les canaux officiels de vente et de revente annoncés par l'organisateur sont considérés comme autorisés. L'entrée peut être refusée pour tout billet acquis en dehors de ces canaux. L'organisateur ne saurait, en aucun cas, être tenu responsable de la non-conformité d'un tel billet ni des conséquences en résultant.

Le visiteur n'est pas autorisé à utiliser les billets à des fins promotionnelles ou commerciales (par exemple, pour des promotions, publicités, en tant que prix dans un concours ou un jeu ou dans le cadre d'un voyage à forfait).

§ 8 Rétractation

Les billets ne peuvent pas être échangés ni annulés. En cas de no-show, aucun remboursement n'est dû.

Un canal officiel de revente des billets sera mis en place. Il constitue le seul moyen officiel pour revendre un billet non utilisé.



§ 9 Annulation

Les billets ne sont ni repris, ni échangés, ni remboursés.

En cas d'annulation définitive d'un spectacle par l'organisateur, le prix du billet sera remboursé au détenteur du billet dans un délai raisonnable. Les éventuels frais de réservation, de transaction et d'expédition ne sont pas remboursés.

Pour les spectacles réunissant plusieurs artistes (Schlager Night), toute modification de l'affiche ne donne droit à aucun remboursement, dès lors que la soirée est maintenue.

En cas de force majeure, catastrophe naturelle, décision des autorités, menace à la sécurité ou toute autre circonstance indépendante de la volonté de l'organisateur, celui-ci pourra annuler le spectacle et le billet ne sera pas remboursé.

§ 10 Dommages et intérêts

L'organisateur n'est pas responsable des coûts (dommages et intérêts tels que les frais de déplacement, de restauration, d'hébergement, ou autres frais accessoires) encourus par le visiteur en raison d'une éventuelle annulation ou d'un report de la course, sauf en cas de faute grave ou intentionnelle de l'organisateur.

§ 11 Enregistrements vidéo et audio

L'utilisation de matériel d'enregistrement audio, vidéo ou photographique est interdite sans autorisation préalable.

En achetant un billet, le visiteur accepte que des enregistrements photo ou vidéo de médias autorisés puissent le représenter et être utilisés à des fins publicitaires dans le cadre de la communication de l'événement sans indemnité.

À des fins de sécurité, des enregistrements photo et vidéo des sites de l'événement et des visiteurs seront également réalisés.

§ 12 Personnes à mobilité réduite

Les personnes à mobilité réduite sont invitées à contacter l'organisateur avant leur venue afin de faciliter leur accueil.

§ 13 Protection des mineurs

La consommation d'alcool est strictement interdite aux enfants et adolescents de moins de 16 ans. La consommation de spiritueux est strictement interdite aux adolescents de moins de 18 ans. Le service de surveillance et de sécurité ainsi que le personnel de restauration peuvent à tout moment demander une pièce d'identité officielle.



§ 14 Protection des données

Les données des clients nécessaires à l'exécution de la commande sont enregistrées électroniquement par l'organisateur et le prestataire de services de billetterie. Ces données sont soumises à la protection des données. Leur utilisation est régie par les déclarations de confidentialité de l'organisateur (<https://www.cransmontana2027.ch/politique-de-confidentialite/>) et du prestataire de services de billetterie (<https://www.swiss-ski.ch/fr/protection-des-donnees/>). Si le billet a été acheté dans le cadre d'une promotion spéciale auprès d'un partenaire de l'organisateur ou du prestataire de services de billetterie, les données peuvent être transmises au partenaire concerné.

§ 15 Divers

La nullité d'une ou plusieurs dispositions des présentes CGV n'affecte pas la validité des autres dispositions. La disposition nulle ou invalide devra alors être remplacée par une disposition valide qui se rapproche le plus possible de l'objectif économique ou juridique de la disposition initiale.

§ 16 Droit applicable et Juridiction

Ces dispositions sont exclusivement soumises au droit suisse (à l'exclusion supplémentaire des dispositions relatives aux conflits de lois du droit international privé (LDIP) et à l'exclusion supplémentaire de la Convention de Vienne sur les contrats de vente internationale de marchandises (CVIM). Le lieu d'exécution et le tribunal compétent exclusif sont ceux du lieu de l'événement.

Association Crans-Montana 2027
Route des Barzettes 18
3963 Crans-Montana

